



HAL
open science

Master Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Langues étrangères appliquées. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02029028

HAL Id: hceres-02029028

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029028>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Langues étrangères appliquées

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres, langues, arts, communication

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La première année du master (M1) *Langues étrangères appliquées (LEA)*, généraliste, offre aux étudiants le choix d'un parcours (*Relations internationales* ou *Traduction*) correspondant aux deux spécialités de masters professionnels de deuxième année (M2) proposés : *Traduction et rédaction d'entreprise (TRE)* et *Relations franco-italiennes (RFI)*. Le tronc commun d'enseignement permet aux étudiants de consolider leurs compétences linguistiques (une large part est faite aux deux langues étrangères avec 48 heures d'enseignement chacune) et dans les matières d'application classiques en LEA (économie, droit et gestion). Le M1 permet un début de spécialisation vers un domaine professionnel.

L'objectif de la formation est de former des experts aptes à travailler sur des projets franco-italiens, et ce dans divers domaines et secteurs (entreprises, organismes publics, collectivités territoriales, tourisme, etc.), ainsi que des rédacteurs et traducteurs techniques polyvalents capables d'évoluer dans différents secteurs d'activités, y compris l'interprétation de liaison.

Analyse

Objectifs

Les objectifs du M1, bien que généralistes, permettent aux étudiants de correctement s'orienter vers les deux spécialités de masters professionnels proposées, grâce à un choix clair de parcours.

Les M2 RFI et TRE précisent clairement les compétences acquises et les emplois correspondants qui sont en parfaite adéquation avec les deux spécialités. L'objectif du M2 RFI (former des experts aptes à travailler sur des projets franco-italiens) repose sur le dynamisme des relations franco-italiennes et est soumis à d'éventuelles fluctuations. Toutefois, le master a évolué depuis 2009 afin que les étudiants puissent s'engager dans des carrières internationales. Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) fournies sont conformes à ce descriptif. Elles sont rédigées en français uniquement.

Le M1 est relativement peu professionnalisant comparé aux M2. La part accordée au stage, notamment, y est limitée. Les étudiants sont naturellement amenés à être recrutés dans l'un des deux M2 mais peuvent aussi intégrer d'autres M2 de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou d'autres régions. La prise en compte de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la formation continue (FC) permet la poursuite d'études d'étudiants non-assidus.

Organisation
<p>Le M1 est clairement organisé, avec un tronc commun et deux parcours correspondant aux deux spécialités de M2 professionnels. Cependant, ces deux parcours ne sont proposés qu'en semestre 1 (S1). On pourrait les offrir également en semestre 2 (S2). Ainsi les étudiants auraient la possibilité d'affiner leur parcours et d'éprouver leur projet professionnel.</p> <p>Le stage en M1 (un mois seulement en décembre) est très mal situé et peu valorisé (il ne donne pas lieu à l'attribution de crédits européens notamment). De ce fait, et du fait des enseignements encore trop généralistes, le M1 se lit comme une répétition d'une troisième année de licence (L3).</p> <p>En M2, l'organisation en spécialité, RFI et TRE, est très lisible. Chaque spécialité poursuivant des objectifs distincts, tous les cours sont spécifiques à la spécialité, ce qui permet, en particulier pour RFI, une parfaite adéquation aux objectifs professionnels. Les partenariats avec l'Université de Gênes et de la Vallée d'Aoste sont cohérents d'un point de vue géographique (doubles diplômes <i>Laurea magistrale in Lingue e culture straniera per la comunicazione internazionale</i> et <i>Laurea magistrale in economia e politiche per il territorio e per l'impresa</i>).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les deux M2 sont ancrés dans les bassins local et régional, porteurs et dynamiques pour les deux spécialités, et sont en parfaite adéquation avec les emplois locaux. Les professionnels peuvent facilement être contactés pour intervenir dans les formations. Néanmoins, aucun partenaire professionnel n'est mentionné pour le M2 TRE, ce qui est préoccupant pour une formation professionnalisante qui intègre un stage obligatoire.</p> <p>Le M2 RFI, unique en France, est fortement ancré dans l'environnement immédiat (proximité géographique de l'Italie). Il bénéficie d'un partenariat avec l'association des entreprises de Brescia afin de faciliter la recherche de stages et de la création de deux doubles diplômes (Université de Gênes, Université de la Vallée d'Aoste), mais sans détail sur leurs contenus, il n'est pas possible de formuler un avis sur la pertinence de ces deux accords.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée d'une majorité d'enseignants-chercheurs (EC), dont trois professeurs des universités (PR), en langues uniquement. S'ajoutent dix professionnels (quatre pour TRE pour 78 heures, 6 pour RFI pour 112 heures) mais aucun PAST (enseignant-chercheur associé temporaire). Il est nécessaire de renforcer la présence des EC des matières d'application, notamment en intégrant des PR, car il existe un déséquilibre important en faveur des langues. On retrouve en master la même séparation constatée en licence entre langues d'une part et matières d'application d'autre part. Toutefois, le fonctionnement par conseil de diplôme est efficace car il représente tous les acteurs concernés.</p> <p>La présence des professionnels est juste suffisante (30 % du volume horaire d'enseignement) et pourrait être augmentée à 50 %.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs du M1 sont en hausse depuis la création du M2 TRE. L'attractivité de la formation est convenable, ce qui permet de travailler de manière effective en M1 et en M2. L'attractivité du M2 est satisfaisante puisque sont également recrutés des étudiants qui ne viennent pas du M1. Elle est forte vis-à-vis des étudiants étrangers, notamment italiens, en raison du M2 RFI. Les russophones en revanche ne peuvent accéder au M1. Seuls les italianistes peuvent prétendre au M2 RFI. Les étudiants ayant choisi le parcours <i>Traduction</i> sont plus naturellement amenés à postuler au M2 TRE, bien que le M2 RFI ne leur soit pas fermé, mais aucun chiffre n'est donné : aucune donnée sur le pourcentage de ceux qui viennent de l'autre parcours et sur le pourcentage de réussite des parcours croisés n'est communiquée.</p> <p>Le taux de réussite en M1 est compris entre 57 % (2012) et 87 % (2013). Les taux de réussite en M2 sont très satisfaisants pour les deux spécialités (93 %).</p> <p>La durée moyenne de recherche d'emploi paraît être entre six mois et un an, ce qui reste relativement long et qui inclut une proportion non-précisée d'auto-entrepreneurs (avec un statut précaire).</p> <p>Moins de la moitié des M2 RFI s'insèrent sur le marché du travail, ce qui est peu pour un M2 professionnel. Ainsi, en 2012-2013, sur 17 inscrits, 6 se sont insérés sur le marché du travail après 7 à 8 mois de recherche d'emploi (10 répondants). En 2013-2014, 6 étudiants étaient insérés (toujours à 7/8 mois) sur 19 inscrits (13 répondants). Le conseil de perfectionnement doit s'emparer de cette difficulté.</p> <p>Les résultats sont meilleurs pour le M2 TRE (taux d'insertion professionnelle de 67 % en 2015 à 6 mois). On note que 13 étudiants sur 13 ont répondu. Les tableaux indiquent un taux d'insertion moyen de 60 % à 8 mois, un taux qui pourrait être amélioré, notamment en renforçant le rôle des stages en M1 et M2 et en renforçant encore le lien avec les entreprises. Les étudiants occupent des postes en accord avec la formation suivie mais le dossier ne présente pas de données sur les stages RFI et TRE qui débouchent sur un contrat à durée indéterminée (CDI). Aucune donnée n'est davantage fournie concernant le devenir des 30 % à 50 % d'étudiants non insérés sur le marché du travail.</p>

Place de la recherche

S'agissant d'un master professionnel, il n'existe pas d'adossement à un laboratoire spécifique. Les EC sont actifs dans les domaines de recherche liés aux deux M2. Le lien avec certains laboratoires est toutefois plus difficile à identifier : par exemple le CTCL (Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature) est nettement orienté LLCER (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales).

Un seul EC intervient dans les matières de spécialité (droit), ce qui est nettement insuffisant. Le rédacteur souligne à juste titre qu'« il serait souhaitable de pouvoir recruter dans le département des matières d'application un ou deux enseignants-chercheurs qui développent un travail autour des spécialités du master ». A cet effet, il serait judicieux de créer des collaborations sur des recherches transversales avec d'autres laboratoires (unité de formation et de recherche droit et sciences économiques notamment).

Place de la professionnalisation

Il est souligné dans le dossier qu'un élément crucial pour le recrutement en M2 est la capacité de l'étudiant à trouver un stage en cohérence avec la spécialité choisie.

En M2 TRE, un projet professionnel collectif est organisé sous l'égide d'un professionnel. Cependant, les compétences professionnelles visées sont trop variées. A titre d'exemple, l'interprétation de liaison, voire l'interprétation tout court, est une formation à part entière. On améliorerait les débouchés des étudiants en resserrant les compétences attendues pour davantage de lisibilité aussi auprès des entreprises. Les compétences professionnelles en RFI sont vagues pour certaines et leurs formulations en manque d'adéquation avec le vocabulaire des entreprises. En conséquence, pour les deux masters, il serait utile de reprendre la fiche RNCP afin de resserrer la palette de métiers possibles. En l'état, elles demeurent trop larges.

Les partenariats avec le milieu socio-professionnel ne sont pas détaillés, si ce n'est la présence possible des tuteurs de stage aux soutenances de stage.

Place des projets et des stages

Le stage en M1 n'est pas suffisamment intégré dans la maquette (un mois seulement en décembre), ce qui est court en M1 même s'il s'agit d'un « stage de découverte » (ce type de stage devrait avoir lieu en troisième année de licence (L3)). Il gagnerait à être allongé à deux mois minimum et intégré dans le calendrier universitaire, idéalement au S2, avec un suivi, un rapport et éventuellement une soutenance. Le statut des étudiants salariés pose un vrai problème à cet égard. La proposition de rendre le stage facultatif est à bannir.

Le projet tuteuré est inexistant dans la formation. Le M2 TRE a mis en place un projet collectif de documentation technique. Il serait judicieux d'étendre le format au M2 RFI.

Le stage en M2 a lieu au semestre 4 (S4). Il est bien encadré et apporte les résultats attendus. Il est d'une durée de deux à six mois en spécialité TRE (il serait souhaitable qu'il soit de trois mois minimum) et de quatre à six mois en RFI.

On gagnerait à la création d'un bureau des stages ou au moins à la nomination d'un responsable de stages capable de centraliser les informations sur les entreprises afin de pérenniser certains stages et d'écartier les entreprises abusives. Un suivi renforcé des étudiants devrait permettre de s'assurer de la qualité des stages et d'une bonne liaison avec le tuteur. La maquette pédagogique pourrait également prévoir quelques heures dédiées uniquement à l'aide à la recherche de stage (notamment à l'étranger) afin d'aider les étudiants à se mettre en valeur.

Place de l'international

Le master LEA est international dans son objet et par les compétences acquises, la mention garantissant cette ouverture à l'international et l'alliance entre langue et spécialité. On note la forte attractivité du M1 auprès des étudiants étrangers (25 sur 62 en 2015) mais une plus grande difficulté pour eux à trouver des stages.

L'envoi des étudiants à l'étranger est très bien cadré pour la mention RFI avec les deux universités partenaires mais reste sporadique pour les autres langues (sous la forme d'un stage pouvant se dérouler à l'étranger, à l'initiative de l'étudiant). L'accord avec l'association des entreprises de Brescia pour la promotion de stages étudiants en Italie est une bonne initiative qu'il faudrait étendre aux autres langues.

Le M2 RFI est très fortement tourné vers l'international : accueil de 30 % à 50 % d'étudiants étrangers, nombreux cours en langue étrangère (italien et anglais) ainsi que des cours spécialisés à dimension internationale. La mobilité internationale des étudiants est non obligatoire mais encouragée grâce au partenariat avec l'association des entreprises de Brescia. Il bénéficie également de deux doubles diplômes avec les Universités de Gênes et de la Vallée d'Aoste. Les étudiants étrangers (essentiellement italiens) constituent aujourd'hui 50 % du nombre total d'étudiants (avec un minimum de 27 % en 2013).

<p>La fiche du dossier portant sur l'international n'a pas été remplie pour le M2 TRE car jugée « non pertinente ». Toutefois, il est indiqué dans le dossier qu'un tiers des inscrits en M2 TRE effectuent leur stage à l'étranger. Il serait souhaitable d'augmenter ce chiffre. De manière générale, un stage à l'étranger devrait être rendu obligatoire, soit en M1 (sous réserve de formaliser le stage comme indiqué plus haut et de l'intégrer à la maquette), soit en M2.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Conformément aux dispositions de la réglementation au moment de la constitution du dossier, le M1 n'est pas sélectif et accueille tout titulaire d'une licence LEA poursuivant les mêmes langues (sauf pour le russe qui n'est pas offert en M1). Au cas par cas, un étudiant ne provenant pas de LEA peut être accepté dans le master. La formation continue et la VAE sont possibles mais aucun chiffre n'est communiqué.</p> <p>Le choix des parcours en M1 ne bloque pas une candidature dans l'autre spécialité en M2. En M2, le recrutement se fait en fonction du projet professionnel. Il inclut un entretien systématique pour le M2 TRE. Le dispositif est visiblement efficace au regard du taux de réussite de quasiment 100 % à l'issue des deux M2.</p> <p>Il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite mais un suivi personnalisé est mis en place grâce au nombre d'étudiants restreint (50 environ en M1). Néanmoins, il pourrait être envisagé de formaliser davantage les entretiens individuels d'orientation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Le choix des cours en présentiel (obligatoires en M2 et effectivement indispensables, d'autant que le calendrier universitaire prévoit une période de stage) se justifie largement par le fait qu'il s'agisse majoritairement de cours de langue (l'interaction y est primordiale), mais la maquette pédagogique ne fait apparaître aucune « langue de spécialité ». L'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés existe pour les deux parcours du M1. Une part plus grande est laissée aux travaux dirigés en M2, dans les deux spécialités, ce qui est pertinent au regard de la professionnalisation.</p> <p>Le nombre d'heures de cours est déséquilibré en M1 entre les deux semestres, avec 204 heures en semestre 1 (S1) et 132 heures en semestre 2 (S2). Or le stage, d'une durée d'un mois, est situé en décembre, ce qui implique un nombre d'heures de cours hebdomadaire nettement plus important au S1 qu'au S2. Ce déséquilibre est à revoir (ou bien à justifier), par exemple en plaçant le stage au S2 et en augmentant sa durée (au moins deux mois). Par ailleurs, un net déséquilibre du nombre d'heures d'enseignement existe entre les spécialités TRE et RFI : 156 heures en TRE et 292 heures en RFI. On note également un déséquilibre concernant la valorisation du stage qui dans les deux cas reste faible : le stage de 2 à 6 mois pour la spécialité TRE compte pour 5 crédits européens seulement ; le stage de 4 à 6 mois pour la spécialité RFI compte pour 20 crédits. Les stages pourraient être valorisés à hauteur de 30 crédits.</p> <p>S'agissant du numérique, aucun enseignement en informatique n'est dispensé, notamment absence de bureautique en M1. Selon le dossier, les équipes sont conscientes de cette situation et souhaitent introduire cet enseignement. Toutefois, une place importante est réservée au numérique en M2 pour la spécialité TRE qui nécessite le maniement de logiciels techniques. La plateforme JALON (non accessible aux intervenants professionnels pour des raisons techniques) est utilisée de façon classique (dépôts de cours et devoirs à rendre). On constate un paradoxe entre la revendication d'une compétence « Traduire et adapter le contenu de sites Internet » et l'absence de politique sur l'importance de l'outil Internet. Une réflexion est à mener sur ce point.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les jurys de M1 et de M2 sont constitués selon les mêmes règles, avec au moins cinq enseignants, dont un par langue et un pour le tronc commun (domaine d'application). En M1, pour assurer un meilleur suivi des étudiants, on pourrait envisager de renforcer le rôle du jury d'examen en organisant deux jurys par an et en supprimant le jury d'année.</p> <p>La place importante attribuée au contrôle continu (CC) en M1, en langues comme dans les domaines d'application, garantit un suivi satisfaisant des étudiants. La souplesse du système d'évaluation en M1 permet aux étudiants salariés ou en formation continue de suivre le cursus d'études (possibilité de contrôle terminal pour les non-assidus).</p> <p>Le M2 TRE est intégralement validé en CC. En revanche, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) du M2 RFI ne sont pas précisées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Il n'existe pas de supplément au diplôme en M1, mais un livret est fourni pour chaque langue et pour les matières d'application. Il serait souhaitable que le master LEA édite un livret unique par étudiant, en précisant les intitulés de certains cours qui demeurent trop vagues (« civilisation », « droit », etc.). Les étudiants de M2 peuvent se référer à la fiche RNCP mais cette dernière énumère un panel de compétences trop larges qui manquent en outre de spécificité.</p>

Suivi des diplômés

Il n'existe pas de dispositif spécifique de suivi des diplômés en M2. Les responsables se chargent de contacter régulièrement les anciens diplômés. En l'absence de base de données organisée, il existe un risque de perte des résultats lorsque les personnes changent de domicile et/ou de coordonnées électroniques et téléphoniques. Les équipes en sont conscientes et préconisent un suivi institutionnel.

En M1, le dispositif *UnicePro* mis en place n'est pas satisfaisant en raison du faible taux de réponse aux enquêtes des étudiants.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Les étudiants prennent en charge le dispositif d'évaluation des enseignements : ils créent leur propre questionnaire et transmettent les résultats aux différents conseils, ils sont force de proposition. Ce dispositif est efficace car situé au plus près des étudiants et de la formation. Mis en place dès 2009, il porte sur le contenu des enseignements, les interventions de professionnels, l'utilisation de logiciels, l'équipement des salles, etc. Il témoigne d'une excellente communication entre les équipes enseignantes et les étudiants dans le but d'améliorer la formation. Les résultats sont diffusés et pris en compte.

Les travaux des conseils de perfectionnement de chaque M2, dans leur mouture avant 2016, ont permis de déboucher sur de réelles améliorations (évolution du projet collectif par exemple) sur la base d'un vrai dialogue entre les acteurs du master (présence d'enseignants, de professionnels et de représentants étudiants). Le dossier fait état du risque de perte d'efficacité de cette instance depuis la nouvelle organisation imposée par la CFVU (commission formation et vie universitaire), notamment les professionnels présents ne doivent pas être intervenants dans la formation. Les difficultés rencontrées sont bien identifiées par l'équipe pédagogique qui formule des propositions précises et souhaiterait revenir à un modèle plus autonome, similaire à celui qu'avait auparavant le M2 TRE.

La qualité des membres de l'actuel conseil de perfectionnement du M2 TRE est manquante. Le compte-rendu communiqué du conseil de perfectionnement de M2 RFI indique la présence de seulement trois membres, tous professionnels. Une seule réunion a été organisée (janvier 2016). A ce stade le fonctionnement de cette instance paraît peu convaincant. Il serait par ailleurs souhaitable de mettre en place un conseil de perfectionnement en M1.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Fort ancrage dans le bassin d'emploi local et régional. Les spécialisations proposées en M2 (TRE et RFI) sont en très bonne adéquation avec l'environnement socio-économique et non-concurrentes avec les autres masters en langues étrangères appliquées de la région PACA.
- Très bons taux de réussite au diplôme pour les deux spécialités de M2.
- Forte attractivité auprès des étudiants étrangers.
- Spécialisation progressive des étudiants en M1 grâce à l'insertion d'une UE optionnelle dans la maquette pédagogique.
- Intérêt du double diplôme pour le M2 RFI (universités d'Aoste et Gênes).

Points faibles :

- Fragilité des modalités de mise en œuvre des stages : trop courts, mal placés et non valorisés en M1, insuffisamment valorisés en M2.
- M1 très généraliste qui peut s'assimiler à une répétition de la troisième année de licence en LEA.
- Taux d'insertion professionnelle décevant, en particulier pour le M2 RFI.
- Absence d'enseignants-chercheurs dans les matières d'application, à l'exception du droit.
- Absence de dispositif de suivi des diplômés.

Avis global et recommandations :

Le M1 demeure trop généraliste, il conviendrait notamment de revoir les intitulés de certains enseignements et en remplacer d'autres en les axant davantage vers l'acquisition de compétences professionnelles. La formation gagnerait à développer les deux spécialisations du M2. Le stage devrait être inclus dans le calendrier universitaire (au semestre 2 idéalement) et sa durée devrait être allongée (au moins deux mois). Il ne peut s'agir d'un simple stage de « découverte » (c'est plutôt le rôle de celui prévu en L3) : un encadrement, un suivi avec rapport de stage et sa valorisation par le biais d'un nombre suffisant de crédits européens sont nécessaires.

Globalement, la professionnalisation de la formation devrait être accentuée. Ainsi, en M2, il conviendrait de resserrer le panel des compétences professionnelles et le nombre de métiers visés et de préciser les intitulés d'enseignement afin qu'ils soient en meilleure adéquation avec les compétences attendues. En M1, il faudrait proposer des enseignements moins généralistes et affirmer la spécificité des parcours. Ces mesures seraient vraisemblablement de nature à accroître le taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Comme le souligne l'équipe, il manque des enseignants-chercheurs dans les matières d'application. Au moins deux devraient être recrutés et rattachés à l'UFR.

Un conseil de perfectionnement devrait être mis en place en M1 et les outils de suivi du devenir des diplômés devraient être systématisés.

Enfin, en M2, les équipes regrettent que la CFVU ait modifié la composition des conseils de perfectionnement (les professionnels qui en font partie ne doivent pas enseigner dans la formation). Une réflexion sur cette mesure devrait être engagée.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**
Master Langues Étrangères Appliquées

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-MA180014791-019711-RT

Nice, le 25 avril 2017

Nous remercions les évaluateurs pour le travail très sérieux, précis et constructif fourni qui nous conforte dans les modifications auxquelles nous travaillons pour la nouvelle offre de formation.

Dans le prochain contrat, notre projet est de remodeler très sérieusement les contenus et l'organisation du Master 1, qui deviendra véritablement la première année d'un master en deux ans avec sélection à son entrée (et non plus sélection à l'entrée en Master 2).

En conséquence, **l'année de Master 1 ne sera plus une année généraliste**. La professionnalisation pourra commencer dès la première année. Des cours qui avaient lieu en 2ème année seront avancés en première année (création et gestion de sites Internet par en particulier). Nous introduirons aussi en 1ère année un cours sur l'animation des réseaux sociaux qui sera utile professionnellement à de nombreux étudiants des deux parcours. Les étudiants s'entraîneront aussi à la prise de parole en contexte professionnel, non seulement en langue étrangère, mais aussi en langue française. **Pour le parcours TRE**, les étudiants pourront découvrir la rédaction technique en 1ère année, ce qui leur permettra de se projeter dans ce métier et de rechercher plus facilement des contrats de professionnalisation pour la 2ème année. **Pour le parcours RFI**, le cours de droit international sera plus orienté vers les besoins repérés avec un cours sur les institutions européennes et sur le droit européen.

Concernant l'équipe pédagogique, il est à noter que **de nombreux enseignants-chercheurs interviennent dans le tronc commun** même s'ils n'appartiennent pas au département « Matières d'Application ». Il s'agit d'enseignants-chercheurs rattachés à d'autres départements comme le département des langues, mais aussi à d'autres composantes comme la faculté de droit. Nous veillerons à augmenter ce type d'interventions tant que nous n'aurons pas réussi à recruter des enseignants-chercheurs rattachés au département Matières d'Application répondant aux besoins spécifiques du Master.

Nous veillerons aussi dans le prochain contrat à avoir un meilleur **suivi des anciens étudiants** qui ne dépende pas uniquement des responsables de parcours et chercherons pour cela le soutien de l'Observatoire de la Vie Étudiante.

En ce qui concerne les **stages du Master 1**, nous suivrons les recommandations de l'HCERES qui nous semblent tout à fait pertinentes en organisant le calendrier de façon à permettre aux étudiants du

parcours TRE de partir **en fin d'année faire un stage de deux mois à l'étranger** qui leur permette de perfectionner leur niveau en langue et d'obtenir une bourse Erasmus+.

Au niveau de la **participation de professionnels**, l'expérience acquise et les relations tissées avec le milieu socio-professionnel devraient nous permettre d'en faire intervenir un plus grand nombre dans la nouvelle offre de formation.

Nous mettrons aussi en place pour le nouveau contrat un **Conseil de Perfectionnement** pour le Master 1 dans lequel interviendront des professionnels qui participent déjà au Conseil de Perfectionnement des Master 2.

En plus de ces perspectives, nous souhaitons apporter des éléments complémentaires relatifs aux remarques contenues dans le dossier, sur deux points.

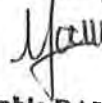
A propos des enseignements en informatique :

Les étudiants qui suivent le parcours traduction reçoivent en M1 un cours « outils du traducteur » dans lequel ils apprennent à utiliser en particulier les différents outils bureautiques utilisés par les traducteurs. Ils découvrent le fonctionnement des outils de Traduction Assistée par Ordinateur, qu'ils sont amenés à installer sur leurs ordinateurs, mais ils apprennent aussi à utiliser un tableur et les fonctions avancées des traitements de texte et des moteurs de recherche. Ils installent différents logiciels libres qu'ils apprennent à utiliser.

A propos de l'absence de cours intitulés « langue de spécialité »

La maquette ne fait apparaître aucun cours de « langues de spécialité » tels qu'on peut les définir dans des enseignements de licence LEA (correspondance commerciale ou la traduction juridique par exemple), justement parce que nous ne nous limitons pas à la langue du droit et de l'économie. Les étudiants doivent apprendre à répondre à des besoins extrêmement variés en **traduction technique** et ne se contentent pas d'apprendre le lexique ou les structures spécifiques à une spécialité de la part d'un enseignant « sachant » qui transférerait des connaissances de ce type. L'étudiant acquiert les **compétences** nécessaires pour organiser son propre lexique, ses propres outils, à partir d'un corpus qu'il apprend à constituer lui-même. Il n'y a donc pas de cours de « langues de spécialités » mais des **cours de constitution de corpus et de terminologies appliqués**, portant à chaque fois sur des domaines très spécifiques (un domaine industriel ou artisanal spécifique, un nouveau type de logiciel, un nouveau type d'organisation...) et des **cours de traductions** qui pourront porter pendant 2 ou 3 séances **sur ces mêmes domaines spécifiques**.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN